



Ref : CA2015/215

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2015

**DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PROJET PÉDAGOGIQUE
DU DOSSIER D'ACCRÉDITATION DE L'ESPE D'AQUITAINE**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 9 octobre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la position adoptée par le Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne en sa séance du 8 octobre 2013,

Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE :**

- **de refuser d'approuver le projet pédagogique du dossier d'accréditation de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education d'Aquitaine (ESPE d'Aquitaine) (tel que joint en annexe de la présente délibération);**
- **d'adopter la position par laquelle l'Université Bordeaux Montaigne, puisque la cible de rattachement de l'ESPE d'Aquitaine n'est pas atteinte, se prononce en faveur du rattachement de l'ESPE d'Aquitaine à l'Université Bordeaux Montaigne, au nom de la vocation particulière de celle-ci à préparer aux concours de recrutement des enseignants.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 09 octobre 2015.

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	23
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 26/11/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 05/11/2015